



PROCEDURE REMUNERATION

ELEMENTS GENERAUX ET RAPPEL DE SITUATION CONCERNANT LA REMUNERATION:

TARIFS, POLITIQUE DE PRIX, MODE DE REMUNERATION

Types de rémunération			Remarques	Conseil Indépendant CIF	
	OUI	NON		OUI	NON
Rémunération par Commissions	X	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	X
Rémunération par Honoraires	X	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	X

Insérez ici votre tarif et l'explication de votre politique de prix. La forme est libre, nous proposons ici un tableau qui se contente de balayer tous les domaines sans qu'il soit imposé.			
	TARIF CONSEIL		Précisions
	HT	TTC	
Tarif horaire de base	100€	120€	
Conseil et suivi patrimonial	233,33€/an	280€/an	Perspectives économiques, minimum de deux entretiens annuels, aide à la déclaration fiscale.
Gestion conseillée		0,5% de l'encours confié/ an. Mini 260€-Maxi 1500€	Analyse de portefeuille, stratégie d'allocation, alerte d'arbitrage.
Audit	216,66€	260€	Patrimonial général, fiscal, Retraite.



PROCEDURE REMUNERATION

Mode d'information du client	OUI	NON
Le client est informé ex ante, avant même la formation de la relation d'affaire au moyen de notre Fiche d'Information Légale ou de notre Document d'Entrée en Relation. Ce document mis à jour et envoyé ou remis à nouveau régulièrement permet un maintien à niveau de l'information du client.	X	<input type="checkbox"/>
Agent Immobilier, la transparence ex ante est assurée par l'affichage et la mise à disposition de notre tarif.	<input type="checkbox"/>	X
Le client est informé ex ante, avant même la formation de la relation d'affaire au moyen de notre Site web Sans vente en ligne. Mis à jour régulièrement, il permet un maintien à niveau de l'information du client.	X	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le client est ensuite, toujours ex ante, informé au moment de la remise, avant que la relation d'affaire ne soit définitivement formée, de la proposition au moyen de la Lettre de Mission ou Mandat. Il reçoit alors une information détaillée si possible ou lui permettant d'appréhender les coûts et notre mode de rémunération (estimation « raisonnable »).	X	<input type="checkbox"/>
Dans le cas d'une rétrocession sur produit d'investissement / placement, ex ante sa perception, l'information est encore assurée par un détail des coûts et de leur ventilation au moins en CIF et IAS sur Assurance-vie avec Unité de Compte qui apparaît dans le rapport de Mission/adéquation.	X	<input type="checkbox"/>
Ex post, le client est informé au moyen de notes/rapports de réévaluations périodiques de sa situation qui comprennent un point sur les frais et notre rémunération	X	<input type="checkbox"/>
Ex post, le client est informé au moyen de notes sur la rémunération du cabinet s'il ne par le partenaireperçoit pas de l'information.	X	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ex post, le client peut constater le niveau et le détail des frais dans des actes ou documents fournis par nos partenaires.	<input type="checkbox"/>	X
Autre (Préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Information fournie au client sous format			Nos clients ont toujours la possibilité d'obtenir les informations en support papier.		
	OUI	NON		OUI	NON
Numérique	X	<input type="checkbox"/>	Papier	X	<input type="checkbox"/>
Papier Sur demande	X	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>	X



PROCEDURE
REMUNERATION

Tableau type d'information joint au rapport d'adéquation (CIF) ou avant la souscription des clients pour Assurance-vie avec UC :

Pour 10.000 euros souscrits – Montants Investis sur durée recommandée de : 10 ans	Année 1		Année 10	
	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant
Coûts liés aux services (notre conseil payé comme tel)	5%	500€	5%	500€
Paiement reçu de tiers (fournisseur de la solution) par le cabinet	2,4%	240 €	6%	600€
Coûts liés aux produits (frais restés au fournisseur)	0,6%	60€	6%	600€
Coûts et frais totaux	8%	800 €	17%	1 700 €
Remarque 1	Comme imposé par l'AMF ce tableau est expliqué dans les rapports afin d'en assurer la bonne compréhension par le client.				
Remarque 2	Graphique possible également.				
Remarque 3	Entre la 1° et la 10° année au minimum une autre année apparaîtra afin d'assurer la bonne compréhension de l'effet cumulatif				
Exemple ici pour bonne compréhension de la procédure	1 produit souscrit suite à un conseil initial facturé sur honoraires de 500€ puis frais d'entrée de 2% acquis à nous et frais d'encours/gestion partagés à 40%60 entre nous/fournisseur sur la durée recommandée de 10 ans.				

Le suivi des frais payés par nos clients et des rémunérations perçues par notre entreprise / cabinet est assuré au moyen de :

- ✓ Une fiche par client (cf Annexe) x
- ✓ Un fichier global (cf fichier)
- ✓ En Immobilier le registre dédié



**PROCEDURE
REMUNERATION**

CONFORMITE DES REMUNERATIONS A ART 325-16 RGAMF (REMUNERATION PERMETTANT AMELIORATION DU SERVICE) :

Nos rémunérations veillent à ne pas inciter à une proposition plutôt qu'à une autre comparable et à améliorer la qualité de la prestation délivrée au client en :	OUI
Assurant un point régulier tel que défini dans la Lettre de Mission et/ou le rapport	X
Assurant un point annuel d'adéquation	X
Assurant la disponibilité en cas de demandes des clients	X
Veillant à réagir en cas de comportement anormal de la solution retenue	X
Veillant à réagir en cas de non fonctionnement d'un mécanisme barrière, de sécurisation ou effet de cliquet	X
Veillant à ne pas privilégier un produit par une sur rémunération sur un produit ou service alors qu'un autre tout autant adéquat existe dans notre offre du cabinet.	X
En obtenant l'accord du client au moyen de la validation par lui de nos propositions	X
En s'engageant à revoir la recommandation en cas d'évolution identifiée de la situation ou du profil du client ou du marché cible du produit ou service	X
En s'interdisant les rémunérations par effet de seuil	X